

Former les psychologues de l'Éducation nationale

Nicolas BALTENNECK

Un nouveau corps

En février 2017, le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale voit officiellement le jour. Sa création est l'aboutissement de plusieurs années de travail, de dialogue et de négociations, entre le ministère de l'Éducation nationale et les organisations syndicales et professionnelles représentatives. Parmi ces organisations, nous retrouvons notamment l'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Éducation nationale), l'ACOP-F (Association des Conseillers d'Orientation Psychologues de France), la SFP (Société Française de Psychologie), la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie), l'AEPU (Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités), ainsi que les syndicats SNP (Syndicat National des Psychologues), SE-UNSA (Syndicat des Enseignants), SNES-FSU (Syndicat National des Enseignants du Second degré) et SNUIPP-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles). L'inspecteur général de l'Éducation nationale Jean-Pierre BELLIER a été chargé de cette mission par les différents ministres qui se sont succédé, Vincent PEILLON en 2013, puis Benoît HAMON en 2015 et enfin Najat VALLAUD-BELKACEM, afin de conduire les travaux et le dialogue permettant la mise en place du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale.

Le décret paru au *Journal officiel* du 1^{er} février 2017 permet, en effet, le regroupement des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation psychologues (COP) au sein d'un même corps, sous un même chapeau : les « psychologues de l'Éducation nationale », avec, toutefois, deux spécialités. La spécialité « Éducation, Développement et Apprentissages » (EDA) relève du premier degré : le psychologue EDA, successeur du psychologue scolaire, continue d'intervenir le plus souvent au sein des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) et des écoles de sa circonscription. La spécialité « Éducation, Développement et conseil en Orientation scolaire et professionnelle » (EDO) relève du second degré et l'enseignement supérieur : le psychologue EDO, successeur du COP, intervient dans les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et les établissements scolaires qui en relèvent.

Cette évolution majeure permettra, sans nul doute, d'offrir une meilleure définition du métier et des missions, une reconnaissance de l'expertise et des domaines d'action du psychologue dans l'Éducation nationale, le concours de recrutement étant ouvert à tous les psychologues titulaires du titre. De plus, l'existence d'un corps unique devrait pouvoir favoriser la liaison école-collège, ainsi que faciliter le passage de l'une à l'autre de ces deux spécialités du psychologue de l'Éducation nationale. L'existence de ce corps unique s'avère donc l'une des questions que les nouveaux centres de formation vont avoir à traiter à l'avenir, afin de faciliter l'évolution des psychologues désireux de changer de pratique.

De fait, sept centres de formation PsyEN ont été créés dans le cadre de cette réforme et de sa mise en place en 2017, couvrant l'ensemble du territoire (hors DOM-TOM). Certains d'entre eux sont des créations ex nihilo, d'autres sont issus des anciens centres de formation au DEPS (Diplôme d'État de Psychologue Scolaire) ou au DECOP (Diplôme d'État de Conseiller d'Orientation Psychologue). Tous s'appuient dorénavant sur l'articulation de trois partenaires œuvrant à la formation des futurs psychologues de l'Éducation nationale : le rectorat (1), qui tient la place d'employeur et assure la mise en stage sur le terrain, l'ESPE (2) dont la mission première est la formation d'une culture commune entre les professionnels intervenants dans l'Éducation nationale et enfin les UFR ou Instituts de Psychologie (3), dont la mission est de former les stagiaires aux problématiques psychologiques spécifiques en rapport avec l'Éducation nationale. Ce fonctionnement tripartite constitue une nouveauté, exigeant de réels échanges entre différents acteurs, afin de continuer de dessiner les contours du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, définis, selon CHAZELAS (2017), depuis avril 2017 avec un arrêté paru au *Journal officiel* détaillant le référentiel d'activités et de compétences, puis une circulaire publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* explicitant les nouvelles missions des psychologues de l'Éducation nationale (circulaire 2017-079).

Un corps adolescent

Les 66es journées nationales d'étude de l'ACOP-F, intitulées « Psychologue de l'Éducation nationale : un corps adolescent ? » se sont déroulées à Lyon en septembre 2017. Si le choix du mot « adolescent » fait sans doute référence à la jeunesse de ce nouveau corps, peut-être évoque-t-il également la transformation profonde qu'il pourrait subir ?

Cette tension se polarise particulièrement dans l'histoire des psychologues intervenants dans le second degré, correspondant aujourd'hui à la spécialité EDO. En effet, si l'on retourne quelques années en arrière, dans les années 1980, les conseillers d'orientation n'avaient rien de psychologues, ni dans leur nom, ni dans leur fonction d'orienteur (BERNARD et JACKY, 1995). À cette époque, la reconnaissance du titre de psychologue était aux antipodes de la vision que l'on se faisait généralement du métier. Pourtant, en 1991, compte tenu des pressions syndicales et des organisations de psychologues de plus en plus pressantes, le titre de psychologue est finalement attribué aux conseillers d'orientation, qui deviennent de fait, conseillers d'orientation psychologues (COP). Pour autant, si la concession du titre de psychologue représente une victoire importante, la politique de recrutement se maintient (bien) en deçà des besoins nécessaires pour pallier le renouvellement naturel de la profession, dû aux départs à la retraite. Une forme de pénurie s'installe alors progressivement dans la profession (GENTIL et SERRA, 1997 ; GUICHARD et HUTEAU, 2001). Aujourd'hui, les associations de psychologues annoncent régulièrement un ratio d'un psychologue pour 1500 élèves, dans le second degré comme dans le premier degré (CHAZELAS, 2017).

Dans le premier degré, les psychologues scolaires pourraient sembler vivre une évolution plus sereine quant à leur identité professionnelle, au sein des RASED notamment. Ils appartiennent au corps des enseignants et vivent bien souvent leur « mutation professionnelle » pendant l'année de formation où ils obtiennent le Diplôme d'État de Psychologie Scolaire (DEPS) (BESSE, 2013). Toutefois, la pratique de la psychologie à l'école soulève des questions similaires concernant l'identité des psychologues scolaires : s'inscrivent-ils dans une pratique de soin, auprès d'enfants ? Ou bien sont-ils plutôt des évaluateurs dont la mission est d'aider les élèves à être de bons apprenants ? Si la formulation peut sembler triviale, cette tension est en réalité assez proche de celle qui existe dans le second degré, entre un rôle de spécialiste exclusif de l'orientation des élèves, et le rôle de psychologue à l'écoute des difficultés et des troubles des jeunes accueillis dans les établissements scolaires. Est-ce qu'aller voir un conseiller d'orientation (psychologue) ou un psychologue (de l'Éducation nationale) convoque les mêmes représentations ?

Comme le souligne Jean-Pierre BELLIER, nous percevons bien que la définition du rôle du psychologue au sein de l'Éducation nationale semble osciller entre deux pôles, l'un plus médico-social et proche de la position de la médecine scolaire par exemple, et l'autre plus empreint de psychologie de l'éducation (HOCQUARD et ROCHE, 2017). Si la question est de savoir où placer le curseur entre ces deux

positions antagonistes, il semble convenir d'y apporter une « réponse de normand ». En effet, le psychologue de l'Éducation nationale est un peu des deux, avec une place subtile à définir. Par exemple, ne pas rapporter la question de l'apprentissage seulement à une problématique cognitive, mais prendre aussi en compte la question de la motivation et de l'engagement (ALCORTA, 2008). Il doit favoriser une meilleure interaction entre différents champs, notamment médico-social et éducatif. Il s'agit d'un rôle clé, permettant d'augmenter les échanges et de favoriser les regards croisés portés sur les problématiques que les enfants et adolescents rencontrent dans leur scolarité, dans leurs apprentissages, mais aussi de manière plus large dans leur vie à l'école, au collège, au lycée ou à l'université. Comme le précisent COGNET et MARTY (2018, p.129) : « il occupe une position stratégique en matière de prise en compte de l'enfant dans sa globalité, dans le domaine de la prévention, de l'évaluation, de l'orientation, de l'aide individuelle et familiale. Il est le seul dans le domaine éducatif à pouvoir intervenir aussi sur le plan institutionnel avec une relative liberté d'action. [...] La psychologie à l'école, parce qu'elle est au carrefour de plusieurs champs disciplinaires (psychologie, éducation, social, psychopédagogie) constitue une occasion unique de rassembler les intervenants autour de l'enfant et de sa famille pour dynamiser l'action d'aide à mettre en place ».

Ces aspects historiques, liés à l'identité et au positionnement professionnel, sont également fortement intriqués dans la conception des programmes de formation proposés aux stagiaires dans cette nouvelle année de formation professionnelle. En effet, le concours a retenu en 2017 330 lauréats aux profils et aux origines professionnelles très divers, ce qui est de nature à actualiser cette question de l'identité professionnelle. Dans le centre de formation de Lyon, certains sont de jeunes praticiens sortants de Master en formation initiale, d'autres ont déjà eu une pratique professionnelle conséquente, que ce soit dans le champ de l'éducation (par exemple, des COP contractuels en poste depuis plusieurs années), mais aussi dans le champ de la neuropsychologie, de la psychopathologie ou de la... gérontologie !

Si cette diversité est une richesse dans les échanges que peuvent entretenir les stagiaires entre eux tout au long de l'année, elle constitue aussi un défi nouveau. D'une part, cette hétérogénéité peut rendre dorénavant complexe la construction d'une identité commune, alors que les parcours des stagiaires sont extrêmement variés. Aujourd'hui, le psychologue, fort de son titre, passe le concours de l'Éducation nationale pour devenir fonctionnaire au service de l'école. Auparavant, le psychologue scolaire était d'abord un fonctionnaire de l'Éducation nationale, puis, suite à une reconversion professionnelle (DEPS), devenait psychologue au sein de son institution. Le sentiment d'appartenance, l'identité professionnelle (qui prend ses origines dans la formation professionnalisante) et les loyautés qui en découlent ne sont sans doute pas les mêmes... Par ailleurs, cette hétérogénéité constitue également un autre défi, en matière de formation. Elle exige de prendre en compte ces profils dans notre façon d'aborder le programme et sur le plan de l'ingénierie de la formation.

Une nouvelle formation

L'originalité de cette réforme repose donc sur la mise en place d'une année de formation spécifique pour les stagiaires, tous titulaires du titre de psychologue. Cette formation relève de la formation continue. Bien qu'elle ne soit pas diplômante, elle est un élément qui pèse dans la titularisation des stagiaires et dans l'accès au statut de fonctionnaire. La philosophie de cette formation, dont la première promotion est arrivée dans notre centre en septembre 2017, repose sur les trois éléments de cadrage suivants :

Il s'agit d'une formation professionnalisante, sanctionnée par un certificat d'aptitude aux fonctions pour une des spécialités, EDA ou EDO. Cette formation prend donc suite à la formation initiale en psychologie suivie par les stagiaires dans le cadre de leurs études à l'université.

Il est nécessaire, au sein de la formation, de transmettre des éléments de culture du système éducatif français. Cette culture commune se construit au sein de l'ESPE, où les psychologues stagiaires vont à la rencontre des professeurs des écoles stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires (CPE), pour partager des temps de formation, des temps d'immersion et d'échanges. Il s'agit de l'une des différences par rapport à l'ancien modèle de recrutement.

Enfin, cette année est construite en alternance, entre des sessions de formation à l'université d'une part, et une pratique professionnelle accompagnée sur le terrain d'autre part, ces deux activités bénéficiant d'un volume horaire équivalent.

Les défis que les centres de formation ont à relever sont différents de ceux rencontrés par le passé. Par exemple, l'ancienne formation au DEPS, dont la dernière promotion est sortie en 2017, avait comme objectif de transformer des professeurs des écoles titulaires d'une licence de psychologie en psychologues scolaires. Il s'agissait d'une année dense, parfois éprouvante, pendant laquelle les stagiaires devaient laisser leur habit d'enseignant pour revêtir celui de psychologue, c'est-à-dire laisser l'habit du spécialiste des apprentissages, de la didactique et de l'élève, connaisseur de l'institution Éducation nationale, pour revêtir celui de spécialiste de l'enfant, capable d'une compréhension plus globale et de la contextualisation de ses difficultés, et connaisseur des outils spécifiques du psychologue. Cette année de DEPS était bien souvent une année de questionnement et de remise en question pour les stagiaires. Une année pour rompre un équilibre personnel et en trouver un nouveau, par un processus homéostatique plus ou moins rapide. La formation des psychologues de l'Éducation nationale est différente à bien des égards.

D'une part, comme nous l'avons précédemment souligné, elle se caractérise par la très grande diversité des profils de psychologues retenus au concours national. Cette diversité n'est qu'un écho de la grande diversité des pratiques dans le champ de la psychologie (LÉVY-LEBOYER, 1992) et ne constitue pas un phénomène nouveau. Dans ce cadre, l'une des ambitions de la formation sera d'identifier les grands invariants sur lesquels les stagiaires auront à travailler. Ces invariants sont les aspects les plus saillants et significatifs de la pratique du psychologue de l'Éducation nationale, qui est à l'intersection de plusieurs systèmes. Parmi eux se trouvent l'institution et ses règles de fonctionnement, l'en-

fant ou l'adolescent, qui sont soumis aux contraintes de son statut d'élève, la famille, qui constitue son contexte d'évolution et de développement en dehors de l'école, et enfin le contexte social avec les préoccupations qu'il peut générer (accès à l'emploi, etc.). Tous ces systèmes sont dynamiques et interagissent, et identifier les grandes questions actuelles et à venir de la pratique de la psychologie dans l'Éducation nationale n'est pas une chose aisée. L'important aujourd'hui n'est peut-être pas ce qui prévaudra demain.

D'autre part, cette formation ne vient pas bouleverser l'identité des stagiaires comme cela pouvait être le cas auparavant. Ils ne se trouvent pas dans un processus de changement, mais plutôt dans une démarche de spécialisation. La pertinence de la formation ne se mesurera pas à sa capacité à accompagner les stagiaires dans leur transformation, mais plutôt à identifier les points saillants de leur future pratique professionnelle, et des les préparer au mieux. Il s'agit ainsi davantage d'une formation d'adaptation professionnelle. À ce titre, elle doit donc être soutenue par l'implication forte des professionnels de terrain intervenant auprès des enfants et des adolescents, au sein même de l'Éducation nationale (psychologues titulaires, inspecteurs, directeurs d'établissements et de CIO, etc.), mais aussi de professionnels issus des structures *périphériques* qui interagissent avec l'école, le collège et le lycée.

Conclusion

Aujourd'hui, il est encore difficile de connaître l'impact individuel et institutionnel de cette mutation, tant sur les conditions de travail des psychologues de l'Éducation nationale, que sur leur positionnement professionnel, sur leurs acquis sociaux et sur les garanties de leur statut. L'identité professionnelle est un phénomène complexe, produit d'un processus très long, jamais achevé, multiforme, faisant intervenir de nombreuses interactions entre divers acteurs, individuels et collectifs. Selon DUBAR en 1996 (p. 111), elle est le « résultat à la fois stable et provisoire, individuel et collectif, subjectif et objectif, biographique et structurel, des divers processus de socialisation qui, conjointement, construisent les individus et définissent les institutions. »

En tant que centre de formation, nous avons à cœur de favoriser la construction d'une identité commune entre les deux spécialités, EDA et EDO, avec les outils qui sont les nôtres. Un exemple serait de favoriser le croisement des pratiques avec un temps de « stage inversé ». Il s'agira, lors du stage professionnel de pratique accompagnée, de permettre aux stagiaires d'une spécialité de bénéficier de temps en immersion dans la pratique professionnelle de l'autre spécialité.

Une autre piste qui nous semble intéressante pour participer à la construction d'une l'identité professionnelle serait d'élaborer un module de formation permettant aux stagiaires de connaître l'histoire des psychologues dans l'Éducation nationale, et de comprendre au mieux les intrications entre cette histoire et la genèse du nouveau corps. Si l'on ne sait pas forcément où l'on va, on sait au moins d'où nous venons.

Nicolas BALTENNECK

Maître de conférences en psychologie du développement
Psychologue